

Christelle Mazel a été recrutée comme directrice coramille de programmation de théâtre Saint-Louis. Quatre jours après, on ne voulait déjà plus d'elle. Les élus l'ont accusée des pires maux. Elle s'en défend.

Co 88 / 11 / 2013

Xavier MAUDET
xavier.maudet@courrier-ouest.com

C'est une calomnie de la présenter en victime. » Lundi dernier au Conseil municipal, l'adjointe au maire Marie-Christine Pelletier, chargée des ressources humaines, a évoqué en ces termes, la « *fantaisiste plainte pour harcèlement moral* » déposée à l'encontre de la collectivité par Christelle Mazel.

Hier, avec son avocat choletais Frédéric Hardy, Christelle Mazel, 37 ans, venue de Grenoble pour Cholet il y a deux ans, a choisi de sortir de son silence. Elle souhaitait donner sa version des faits « *pour que les Choletais se fassent enfin leur opinion* ». Selon M^{me} Pelletier, « *l'arrivée de cet agent dans l'équipe du théâtre a très vite généré une immense souffrance dans l'ensemble du personnel* ».

« *J'ai été recrutée par M^{me} Pelletier et M. Gabaret. J'ai pris mes fonctions le 9 janvier 2012. Ma mission était d'établir la programmation du théâtre Saint-Louis. Quatre jours après mon arrivée, Roger Massé (1), qui n'avait pas participé à mon recrutement, m'a lancé : ici, c'est nous qui proposons et qui décidons !* » Fraîchement accueillie par l'adjoint à la Culture, Christelle Mazel raconte que la pression ne cessera ensuite plus de toute l'année.

« On peut être inquiet pour la santé d'autres agents »

« *Très vite, M. Massé m'a estimée incompétente. Pourquoi dès lors m'a-t-on recrutée alors que j'avais bien précisé ce que je voulais faire ici.* » La défiance instantanée qui s'installe vis-à-vis de la directrice de la programmation du théâtre va la destabiliser. « *Au point que je me suis interrogée sur ma propre santé mentale. J'ai demandé de l'aide à ma direction* », avoue l'agent de la collectivité.

« *J'ai été accusée d'être déloyale, on m'a dit que je n'avais pas à aller à la rencontre des Choletais, que c'était le rôle de l'élu. On me recadrerait sans cesse.* »



Cholet, place Travot, hier. « *C'est de la violence, de la méchanceté à l'état pur. Ma fille qui souffre aussi énormément, a juste envie que les gens se réveillent* », témoigne Christelle Mazel.

Le 1^{er} octobre 2012, le théâtre Saint-Louis est inauguré en fanfare. C'est un succès, elle est félicitée. « *Enfin, ils vont te foutre la paix* » lui lancent des membres de son équipe affectés par sa souffrance depuis des mois. Pas vraiment.

Trois jours plus tard, Christelle Mazel est convoquée : elle a six mois pour trouver du travail ailleurs. C'est un choc immense.

« *On a appris la nouvelle ce matin. On est désolé parce que arrive. On ne sait pas quoi dire. On compatit. Amicalement* », lui envoie par SMS un collègue de travail dès le lendemain. La CFDT avisée, dénonce « *la mise au placard* ». Alors que les sept spectacles proposés par Christelle Mazel sur les 33 programmés sont ceux qui ont trouvé le plus vite leur public, elle

doit faire ses valises. L'intervention de son avocat stoppera la procédure. Au passage, la collectivité sera condamnée à payer 2 400 euros de frais. La collectivité prend alors la décision de muter Christelle Mazel au Musée et de supprimer le poste de directrice de la programmation. Mais son état de santé s'est à ce point dégradé que le docteur Dubré du Service de pathologie professionnelle d'Angers alerte à deux reprises et dans des termes très graves, la collectivité. Il souligne au passage que ce sont « *les dysfonctionnements du service* » qui sont à l'origine des problèmes rencontrés par M^{me} Mazel. Et non pas elle. « *On peut être inquiet pour la santé d'autres agents de cette collectivité* », ajoute-t-il.

Le très mauvais état de santé de

Christelle Mazel a été reconnue par une commission médicale. Elle est en arrêt maladie de longue durée. Son avocat, maître Hardy, dépose plainte au tribunal administratif pour contester la suppression de son poste. Il a aussi déposé plainte devant le tribunal correctionnel pour harcèlement moral. L'enquête est en cours. « *Jusqu'à présent, M^{me} Pelletier m'avait toujours apporté son soutien. Elle m'avait même reçue à son domicile fin 2012.* » Dans un compte rendu de comité paritaire de janvier 2013, Marie-Christine Pelletier dit : « *Ce que je souhaite c'est qu'elle puisse réintégrer son poste* ». Mais ça, c'était avant.

(1) Contacté par mail hier, M. Massé n'a pas répondu à nos sollicitations.